



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2020

Date de convocation :

20/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis à la salle la Catalane, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la loi du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020-562.

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs William BURGHOFFER, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Damien OTON, Mélissa OBBIH, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Danielle POUDADE, la plus âgée des membres du conseil.

Mlle Jade SAVOYE a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/22 : CONFIRMATION OU RÉFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 1 I. ALINÉA 1^{ER} DE L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1ER AVRIL 2020.

Le Maire présente la seule décision prise en application de l'article 1 I. alinéa 1^{er} de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 :

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE CANALISATIONS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET REFECTION DE VOIRIES

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, le **17/12/2019** et a été publié le **17/12/2019** sur Emarespublics.com, pour la réalisation de travaux de renouvellement de canalisations d'adduction d'eau potable et réfection de voiries sur la Commune d'Ille sur Tet.

Les nouveaux marchés devront prendre effet dès signature de l'ordre de service, travaux prévus sur 21 mois. Un seul lot avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

Par suite de l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres des entreprises avant le 21 Février 2020, 11 heures. Une offre est arrivée hors délai et a été éliminée. Les candidatures arrivées dans les délais ont ensuite été analysées et les entreprises ont toutes été déclarées « admises à concourir ».

Les offres des entreprises ont été ouvertes et les prix ont été enregistrés. Les offres ont ensuite été analysées, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

- Prix : pondération de 60 %,
- Capacité technique : pondération de 20 %.
- Délais et planning : pondération de 10 %

À la suite de la commission CAO réunie le 28 Janvier 2020, à l'analyse approfondie des offres, le pouvoir adjudicateur a lancé une négociation avec les 3 premières entreprises les mieux classées selon le règlement de la consultation, la commission s'est réunie le 18 février 2020 et a décidé de relancer une 2^{ème} négociation. La commission s'est réunie à nouveau le 21 février 2020 et a proposé d'attribuer le marché.

Aussi, vous est-il demandé de confirmer la décision.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
**Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés,
(23 pour – 6 abstentions)**

CONFIRME la décision n°20 du 15 avril 2020 qui a **autorisé** Monsieur le Maire à signer des marchés avec l'entreprise désignées ci-après pour les montants suivants :

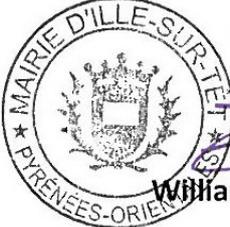
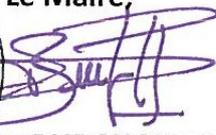
S.A.S FABRES FRERES pour un montant total de 1 992 609.50 € H.T décomposé en :

- ✓ **Tranche ferme (budget eau) : 1 859 872.00 € H.T**
- ✓ **Tranche optionnelle 1 (budget principal) : 77 177.50 € H.T**
- ✓ **Tranche optionnelle 3 (budget principal) : 55 560.00 € H.T**

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ce marché seront inscrits aux budgets primitifs 2020 (tranche ferme, partie réseaux et fuites sur le budget de l'eau, tranches optionnelles, partie voirie et stationnement des bus école Pasteur, sur le budget principal).

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 28 mai 2020

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER